



Label et concours droits des usagers de la santé

Les modalités de participation sont dans l'espace :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/parcours-de-sante-vos-droits/>

Chaque projet:

- est déposé au moyen du formulaire accessible dans la rubrique "[soumettre un projet à labelliser](#)",
- est accompagné :
 - d'un descriptif détaillé du mode opératoire,
 - de 3 pièces jointes maximum permettant une meilleure illustration du projet, la première pièce jointe (image, son, vidéo) faisant l'objet d'une mise en ligne dans l'hypothèse où le projet est labellisé et/ou retenu comme lauréat au concours.

Ce lancement intervient dans un calendrier contraint et nous nous en excusons.

Ainsi le délai de retour des dossiers est le 26 janvier 2020 à minuit